

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/26/2020020664/justel>

Dossier numéro : 2020-03-26/18

Titre

26 MARS 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 10-04-2020 page : 25841

Entrée en vigueur : 01-06-2020

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires, annexé au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 2020.

[Art. 4](#). La Ministre de l'Enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Règlement d'ordre intérieur du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 10-04-2020, p. 25842)